

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

#### Décret n° 2024-445 du 17 mai 2024 prorogeant les effets de la déclaration d'utilité publique relative à la deuxième opération de restauration immobilière du centre ancien de Rennes

NOR : IOMB2404185D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment son article L. 121-5 ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2014 du préfet d'Ille-et-Vilaine déclarant d'utilité publique la deuxième opération de restauration immobilière du centre ancien de Rennes ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2019 du préfet d'Ille-et-Vilaine prorogeant les effets de la déclaration d'utilité publique prononcée par l'arrêté préfectoral du 27 mai 2014 relative à la deuxième opération de restauration immobilière du centre ancien de Rennes ;

Vu la délibération 9 octobre 2023 du conseil municipal de la ville de Rennes sollicitant une nouvelle prorogation, pour une durée de cinq ans, des effets de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté du 27 mai 2014 du préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les effets de la déclaration d'utilité publique relative à la deuxième opération de restauration immobilière du centre ancien de Rennes, prononcée par arrêté préfectoral du 27 mai 2014 susvisé, qui ont été prorogés jusqu'au 27 mai 2024 par arrêté préfectoral du 21 mai 2019 susvisé, sont prorogés jusqu'au 27 mai 2029.

**Art. 2.** – Le ministre de l'intérieur et des outre-mer, le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 mai 2024.

GABRIEL ATTAL

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'intérieur*

*et des outre-mer,*

GÉRALD DARMANIN

*Le ministre de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires,*

CHRISTOPHE BÉCHU

*La ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur  
et des outre-mer et du ministre de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités  
territoriales et de la ruralité,*

DOMINIQUE FAURE